



# Lutte contre la pollution plastique du cycle de l'eau :

## Recensement des bonnes pratiques et des initiatives

### Bilan du webinaire du 23/06/2020

#### PRÉAMBULE

Une grande partie des plastiques dans les océans viennent des terres et pas seulement des littoraux : pour se déplacer des lieux de vie vers les mers, les plastiques voyagent notamment par le cycle de l'eau. Il s'agit principalement :

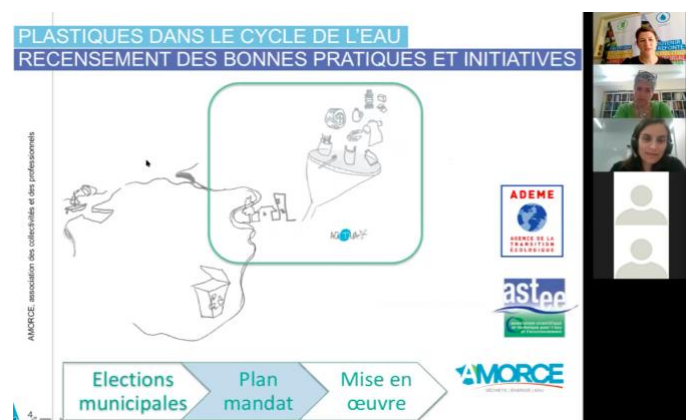
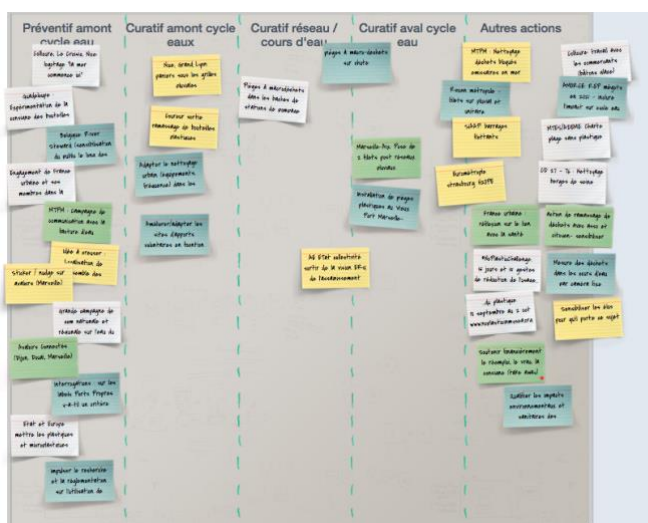
- de microplastiques qui se trouvent dans les eaux usées des ménages (notamment les fibres de nos vêtements synthétique) et des industriels (microbilles utilisées dans différents process),
- de microplastiques (gommages des pneus) et macroplastiques (mégots, films plastiques...) abandonnées sur l'espace public et qui rejoignent les réseaux pluviaux ou unitaires par ruissellement par temps de pluie,
- de macroplastiques (sacs, blisters...) abandonnées dans l'espace public, les berges, les plages et qui rejoignent les cours d'eau emportés par le vent.

Pour bloquer de façon efficace cette pollution plastique, les collectivités locales sont en première ligne, bien qu'aucune obligation juridique ne leur soit faite à ce stade dans la réglementation eau. Il y a pourtant urgence à réduire le volume de déchets plastiques d'une part et d'autre part les intercepter avant qu'ils ne polluent tout le cycle de l'eau et mettent en péril notre santé environnementale.

Le 23 juin 2020, AMORCE en partenariat avec l'Astee et avec le soutien technique et financier de l'ADEME, a organisé le 1er webinaire du réseau des « Territoires engagés contre les pollutions plastiques » qui a réuni une centaine de participants pour recenser les bonnes pratiques des collectivités et les initiatives des territoires face à cet enjeu majeur pour la qualité du milieu aquatique mais aussi pour notre santé environnementale. Le présent document apporte une synthèse des initiatives de territoires pionniers, partagées lors de cette journée du 23/06/2020. Son objectif est de faciliter le passage à l'action d'autres collectivités, à l'heure où s'écrivent les plans mandats des nouveaux exécutifs locaux.



[Accéder aux présentations ppt et pour revoir le replay du webinaire du 23/06/2020](#)



Recueil des initiatives en séance le 23/06/2020

# 1. Comment agir face à la pollution plastique du cycle de l'eau ?

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif sur l'ensemble des actions qui peuvent être menées par les multiples parties prenantes concernées pour réduire la pollution plastique dans son ensemble. Il se focalise sur le transfert des polluants plastiques de nos lieux de vie vers les cours d'eau et les mers, avec :

- Le rôle de vecteurs des infrastructures urbaines « eau » des polluants plastiques vers le milieu aquatique : réseaux d'assainissement et d'eau pluviales, fossés, axes d'écoulement, berges...
- Les actions que peuvent mener les collectivités compétentes en matière de gestion de l'eau, c'est-à-dire en charge d'au moins une de ces compétences suivantes : Eau potable, assainissement, GEPU, GEMAPI

Les actions se recoupent forcément avec les actions menées par d'autres services publics comme le SPGD et les services de propreté urbaine en termes de prévention et de nettoyage.

## 1.1. Réduire la production de déchets plastiques

La réduction de déchets plastiques passe en premier lieu par la réduction des Plastiques à Usages Uniques (PUU). Sur ce volet, les services d'eau et de déchets peuvent assurer la **promotion de l'eau du robinet** comme une alternative écologique et bon marché à l'eau embouteillée.

Groupe d'échange « Communication autour du Cycle de l'eau » :

Participez au webinaire du 8 octobre 2020 « [Promotion de l'eau du robinet : comment construire une stratégie de communication impactante ?](#) »

### Retour d'expérience d'Eau de Paris: [Lien vers le ppt congrès 2019](#)

Eau de Paris participe à la démarche « Zéro déchets plastique » en assurant la promotion de l'eau du robinet pour la boisson de nombreuses façons : installation fontaines (eau plate et pétillante) avec création d'une [carte interactive](#), plusieurs [campagnes de communication](#), design et distribution de gourdes, animations lors [des évènements](#) culturels et sportifs de la capitale ....



Pour en savoir plus :

Développer une stratégie territoriale de réemploi et réutilisation, AMORCE/ADEME , DT 118, sept 2020

D'autres actions de prévention peuvent être menées, par les Service public de gestion des déchets pour réduire la pollution plastique : encouragement du réemploi, promotion de matériau alternatif au plastique, soutien du vrac... Le territoire de la Guadeloupe va par exemple

expérimenter le [dispositif de consigne des bouteilles en plastiques pour recyclage](#).

### Retour d'expérience de la Commune de Collioure : [Lien vers le ppt](#)

Sans attendre la mise en œuvre de la directive SUP sur les plastiques à usage unique, la mairie de Collioure a notamment travaillé dès 2017 avec les commerçants du centre-ville à bannir certains PUU comme les cuillères des glaces à emporter.



## 1.2. Améliorer la collecte des déchets plastiques produits

L'amélioration de la collecte des déchets plastiques passe par des actions :

- Au domicile des particuliers ou sur des points dédiés (déchèteries, points d'apport volontaires...) conduites par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- Sur l'espace public (on parle de « hors foyer »), avec des actions des services publics de propreté urbaine mais aussi de police des déchets
- Sur l'espace privé des gros producteurs de déchets, comme par exemple les entreprises mais aussi les restaurants, les commerçants et les opérateurs du quotidiens (transports notamment)

Certaines des actions plus spécifiquement en lien avec le cycle de l'eau, sont détaillées ci-après :

### 1.2.1. Réduire le risque de perte de déchets vers le cycle de l'eau

Emportés par le vent ou le ruissellement de la pluie, des déchets abandonnés sur le sol peuvent être entraînés vers les réseaux, fossés, cours d'eau ou directement en mer.

La **lutte contre les dépôts sauvages et les infractions au règlement de collecte** deviennent alors un des volets essentiels de lutte contre le transfert des pollutions plastiques au cycle de l'eau.

#### Retour d'expérience de la CC du Golfe de Saint-Tropez : [Lien vers le ppt](#)

La CC a initié en 2020 une démarche de terrain de recensement des sites de dépôts sauvages « usuels » et d'évaluation des risques de déplacement de ces déchets vers les milieux aquatiques. Ces informations analysées permettent d'une part de mieux comprendre les mécanismes de formation des dépôts sauvages et de hiérarchiser les bassins versants les plus à risques (création d'indicateurs) mais aussi d'identifier des solutions préventives et curatives pour les réduire et limiter la dispersion. Capitalisées dans un SIG, ces informations sont mises à la disposition de l'ensemble des services

Des concertations entre les services publics Eau et déchets sont également recommandés lors de l'installation des points d'apports volontaires pour réduire les risques d'entraînement vers le milieu aquatique.

#### Retour d'expérience de Rouen Normandie Métropole : [Lien vers le ppt](#)

Des réflexions communes service d'assainissement et service déchets sont en cours pour éloigner les containers d'apport volontaire (verres, cartons, vêtements, etc...) des rivières et optimiser les avaloirs à leur proximité.

### 1.2.2. Changer le regard des citoyens mais aussi des agents de la propreté sur les réseaux pluviaux et d'assainissement

« Non, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ne sont pas des poubelles ! ». Ils rejoignent les rivières et pas toujours en transitant par une station d'épuration (réseaux strictement pluviaux, surverses de déversoirs d'orage...). Les initiatives se multiplient pour le faire savoir aux usagers de l'espace public, notamment en « logotant » les grilles pluviales et avaloirs. Les initiatives se multiplient ces dernières années, sous forme de plaques variées ou même de pochoirs à même le sol. Ce type d'initiative qui n'est absolument pas réservée aux communes du littoral, doit s'accompagner de pédagogie auprès des citoyens mais aussi auprès des gestionnaires de l'espace public, notamment les cantonniers.

|   |   |   |
|---|---|---|
|  |  |  |
| Ville de Cannes   | Ville de Collioure :<br><a href="#">lien vers le ppt</a>                          | Brest Métropole   |



### Pour aller plus loin : Gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et participation citoyenne

Le Cerema a réalisé un [recensement de 150 initiatives à travers le monde](#) visant à impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau. Par elles, on peut citer le programme « Adopt a Drain » de San Francisco aux USA qui propose aux citoyens « d'adopter un avaloir », c'est-à-dire de s'engager à l'entretenir, nettoyer les feuilles mortes et les déchets qui l'obstruent.



### 1.2.3. Proposer des solutions face à la pollution par les mégots

Les mégots sont composés de ouate de cellulose, c'est-à-dire de plastique. En plus, ils contiennent de nombreux micropolluants, c'est-à-dire des substances polluantes très impactantes pour l'eau même présentes en toute petite quantité.

**Chiffre Clé :** *Au moins 30% des mégots des 71 milliards de cigarettes consommées en France par an sont jetées au sol (sur la base d'enquêtes d'opinion, réalisées par la Filière mégots)*

Face à cette pollution, plusieurs acteurs peuvent intervenir à différents niveaux :

- Acteurs : buralistes, restaurateurs et cafetiers, opérateurs du quotidien, collectivité...
- Actions de prévention et de sensibilisation « [zéro mégots](#) » :
  - Sensibilisation au niveau de lieu de production : terrasses de café proximité des stations de transports en commun, plages / berges...
  - Distribution de cendriers de poche ou de terrasse,
  - Développement de nudges sur l'espace public pour améliorer la collecte : cendriers avec vote pour inciter au geste propre de façon ludique...

#### Pour en savoir plus :

[Une filière REP](#) (responsabilité Élargie des Producteurs) doit voir le jour le 1er janvier 2021 : A partir de cette date, les metteurs sur le marché vont devoir financer des actions en propre ou contribuer aux financements des actions des collectivités pour la collecte et le traitement de ces déchets, mais aussi pour des actions de nettoyage.



Installation de nudges par le réseau de transport de Nantes Métropole ([TAN](#))

#### 1.2.4. Plages et berges



##### La charte « [Plage sans déchets plastiques](#) »

Le MTES a lancé en 2019 une liste de 15 engagements autour de 3 thématiques : Prévention et sensibilisation - Ramassage et nettoyage - Collecte et tri.

A noter que la labellisation port propres ne contient pas d'obligation spécifique vis-à-vis des plastiques

Les déchets qui s'accumulent sur les plages et les berges peuvent être remis en suspension par les marées et ou les inondations mais aussi emportés par le vent : c'est le plus souvent une fois immergés que les macroplastiques se dégradent en microplastiques. C'est pourquoi il est important d'assurer un ramassage régulier des déchets ([lien vers le ppt](#)), tant qu'ils sont de taille le permettant mais aussi de mettre en place des solutions pour favoriser le geste propre des usagers de ces espaces publics.



##### Le plan d'actions de la CC du golfe de Saint Tropez : [lien vers le ppt](#)

Suite à la création du SIG qui localise les zones de dépôts sauvages, la CC a lancé dès cette année de premières actions pour protéger les cours d'eau et les plages, notamment : Installation de panneaux de sensibilisation sur les plages, construction de clôture de protection, Installation de parement, mise en place de corbeilles bi-flux...

A noter qu'avant ce plan d'actions environ 140 m<sup>3</sup> de déchets étaient ramassés annuellement dans les 93 km de cours d'eau du territoire.

#### 1.2.5. Réduire le ruissellement pluvial notamment sur les voiries

Plus l'eau ruisselle et plus elle se charge en polluants. C'est typiquement le cas avec les particules plastiques laissées par les pneus de nos véhicules sur les voiries. Favoriser l'infiltration à la source des eaux pluviales (au plus près d'où elles touchent le sol) et utiliser l'eau de pluie des toitures au lieu de l'envoyer sur l'espace public permet de réduire le risque d'entraînement de ces particules plastiques vers les rivières, le sol assurant notamment une action de filtration naturel dans ses premiers centimètres.

### 1.3. Intercepter les polluants plastiques présents dans le cycle de l'eau

Pour compléter les actions de prévention et de collecte des déchets plastiques, il est également possible d'agir directement dans les infrastructures « eau », notamment les systèmes d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

#### 1.3.1. Réduction à la source des microplastiques

Les activités industrielles mais aussi domestiques peuvent générer des microplastiques dans leurs eaux usées. Actuellement les méthodes de mesures sur ce paramètre ne sont pas encore suffisamment robustes pour être réalisés en routine mais des obligations de moyens, sous forme de prétraitement notamment, peuvent être demandés à certains abonnés non domestiques des réseaux d'assainissement (dans le cadre des autorisations de raccordement).

Pour les rejets domestiques, les microplastiques viennent principalement du lavage de nos vêtements en fibre synthétique. Si le principe de la mise en place de filtres sur les machines à laver d'ici 2025 a été voté dans le cadre de la loi AGECE de février 2020, sa mise en œuvre effectivement s'avère complexe et devra probablement être réfléchi à l'échelon européen.

### 1.3.2. Interception dans les réseaux d'assainissement

En réseau d'assainissement, on peut installer sur des points stratégiques du réseau des pièges à déchets, par exemple :

- Au niveau des points d'entrées : grille pluviale, avaloirs...
- Au niveau de chute ou de siphons
- A l'entrée d'ouvrages comme des postes de refoulement ou de décantation

Il s'agit souvent de paniers grilles qui vont collecter les déchets plastiques mais aussi les textiles sanitaire (qui contiennent le plus souvent du plastique), des feuilles.... Ces équipements sont souvent peu onéreux en investissement mais nécessite un entretien régulier pour bien fonctionner.

**Chiffres clé :** *La première tournée d'écrémage des flottants sur 8 siphons pluviaux à Rouen Normandie Métropole a permis de collecter 60 kg de déchets.*

A noter que les pompes dilacératrices, qui broient les déchets présents dans les eaux usées et permettent de fortes hauteurs de relèvement ont le défaut d'accélérer la transformation des macroplastiques en microplastiques.



**Avaloirs connectés :** A Marseille, la SERAMM a installé des capteurs ultrasons sur 50 avaloirs en 2019 (phase de test). Ils permettent de connaître la hauteur libre entre l'avaloir et la couche solide en fond de bouches d'égout – donc la hauteur de déchet accumulés. Une plateforme cartographique permet d'identifier les ouvrages/secteur où l'accumulation de déchet est importante, et d'y intervenir en priorité avant les pluies. La démarche test est un succès qui doit être complété en 2020 par l'installation de 1 000 capteurs.

### 1.3.4. Interception au niveau des exutoires de réseaux

La première des actions consiste à supprimer tout déversement des réseaux strictement eaux usées et à réduire fortement les déversements des réseaux d'assainissement unitaires par temps de pluie : ces actions sont d'ailleurs demandées par la réglementation dite « conformité temps de pluie » (arrêté du 21 juillet 2015).



#### **Le retour d'expérience de Rouen Normandie Métropole :** [lien vers le ppt](#)

La Métropole a lancé une démarche de lutte contre les plastiques sur 3 bassins versants test : les zones de production potentielles de déchets ont été localisés par recensement de terrain croisant occupation du sols (commerce de bouche, zone de regroupement...) et spécificité du réseau d'assainissement (type d'avaloirs, déversoirs d'orage...).

3 filets vont être prochainement installés sur des déversoirs d'orage et des exutoires pluviaux, permettant ainsi de compléter les données d'autres sites pionniers sur Nice ou Marseille. Ces filets nécessitent une réflexion poussée sur leur implantation (penser à la facilité d'accès pour l'entretien, à l'impact sur les écoulements en rivière,...) et faire l'objet d'un entretien adapté (fréquence de vidange à définir et matériel nécessaire à acquérir).

Pour les exutoires qui ne peuvent être supprimés, on voit actuellement se multiplier les projets de mise en place expérimentale de filets intercepteurs : nous ne disposons actuellement que de peu de retour d'expérience par les collectivités sur ces équipements, encore récents dans ce type d'utilisation (ci-contre un filet installé à Marseille depuis 2019).



Une prochaine réunion du réseau « Territoires engagés dans la lutte contre les pollutions plastiques » fera un point sur ces filets, avec différents fournisseurs et des collectivités les testant. En attendant, quelques éléments en réponse aux discussions du 23/0/2020, collectés en échangeant avec l'un d'eux :

- Les premiers retours d'expérience laissent supposer d'une durée de vie de l'ordre de 6 ans pour un filet dans des conditions standards. Éviter la surcharge du filer est un élément important pour éviter une usure prématurée des cordes du filet, comme les conditions de manutention pendant les vidanges
- Il peut être envisagé d'installer des filets test pendant une période assez pluvieuse pour dimensionner au mieux les filets (volume de déchets collectés, localisation...)
- Pour éviter le piégeage de la biodiversité terrestre comme aquatique, les filets disposent en général de zones d'échappement
- Si l'on souhaite envisager un moyen de surveillance, la caméra semble le meilleur rapport qualité / efficacité



#### Retour d'expérience de Toulon Provence Métropole (TPM) sur le nettoyage des émissaires en mer

En juillet 2020, dans le cadre de la programmation de travaux de sécurisation de l'émissaire de rejet de la station Amphora, TPM en charge de la compétence assainissement, a réalisé une [opération de nettoyage des macro-déchets](#) accumulés depuis plusieurs années sur le site. Au total ce sont 6 m3 de déchets qui ont pu être remontés et évacués en déchèterie !

### 1.3.5. Interception au niveau des stations d'épuration

La plupart des stations d'épurations France n'ont pas été créées pour agir sur les microplastiques mais sont capables d'intercepter en entrée une large part des macrodéchets acheminés par les réseaux d'assainissement. Des travaux de caractérisation de ces macrodéchets peuvent être conduits pour mesurer l'efficacité d'actions d'interception en amont sur le réseau.

Pour les microplastiques, il n'existe pas actuellement de méthode normalisée de quantification pouvant être réalisée en routine. Des projets de recherche, comme le projet Microplastic, travaillent sur la question. Ce projet a mis en évidence des abattements importants de microplastiques dans les stations d'épuration dotées de filières tertiaires ou avec décantation primaire. Des projets de recherche démarrent également pour quantifier les microplastiques dans le compartiment boues d'épuration.

### 1.3.6. Interception dans les cours d'eau

Pour les macro-déchets n'ayant pas pu être piégés avant d'atteindre les cours d'eau, il existe des solutions de type barrages flottants. On peut notamment citer :

- Les barrages fixes, comme les [barrages flottants du SIAAP en Seine](#)
- Des systèmes mobiles comme le River Whale de la start-up [H2OPE](#) en Alsace

A noter que ces systèmes ne permettent pas de piéger les microplastiques ni les déchets situés dans la colonne d'eau.

## 2. Structurer l'action des services publics

### 2.1.1. Engager toute la chaîne de décision de la collectivité

Pour assurer la bonne mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plastiques, il est indispensable d'engager l'ensemble de la chaîne de décision de la collectivité dans la démarche :

- Adhésion politique par les élus
- Adhésion stratégique par la direction des services et l'ensemble des directions thématiques connexes à l'eau (déchets, propreté, espaces verts, activités économiques et touristiques...)
- Adhésion opérationnelle des agents de terrain

Ce type de démarche implique une réelle remise à plat des pratiques usuelles de gestion de l'espace public et nécessite de fait des **formations pour les équipes de terrain**.

#### Gestion différenciée adaptée à la thématique « plastiques » :

Cette démarche qui vise à adapter la fréquence et le type d'interventions à l'usage et à la vocation d'un espace public, dans le respect de l'environnement et la biodiversité (logique zéro phyto notamment) peut également intégrer la notion de lutte contre les déchets plastiques avec des actions de propreté cette fois renforcées sur certains « hot spot » de production de déchets plastiques, comme les places de marché, les sorties d'établissement scolaires, les zones de regroupement...

### 2.1.2. Prioriser l'action

La pollution plastique est partout mais il est souvent possible de définir des « Hot Spot » de production de déchets et des axes de transferts prioritaires : l'utilisation d'une cartographie SIG et la création d'indicateurs pour prioriser le passage à l'action (investissement et évolution des pratiques des équipes terrain) sont fortement recommandés.

### 2.1.3. Des indicateurs de performances pour suivre l'efficacité des mesures mises en place

Comme indiqué précédemment, il n'existe pas de solutions normalisées de mesures des microplastiques dans l'eau, mais la recherche avance sur le sujet ; un [Groupe de travail de l'Astee](#) est notamment dédié à cette thématique ainsi que des travaux coordonnés par le MTE.

Par contre, on peut raisonner :

- en tonnage de déchets pour les macro-plastiques et mettre en œuvre des caractérisations pour mieux définir la nature des déchets
- en flux en extrapolant les mesures hydrauliques  
ex : plus un déversoir d'orage aura fonctionné et plus il y aura eu une perte directe de plastiques vers le milieu aquatique (micro et macro).

**Chiffre clé :** *Le groupe de travail européen sur les déchets marins (TG Marine litter) envisage la création d'un objectif maximal de déchets par linéaire de plage pour définir le « bon état écologique » de celle-ci : ce seuil en discussion devrait avoisiner les **20 déchets / 100 m de plage**.*



### 3. Associer les usagers, les citoyens et le tissu associatif

Les initiatives se multiplient dans le monde associatif et la lutte contre les plastiques est un sujet porteur pour les citoyens. Sans être exhaustif, voici quelques initiatives visant différents publics ou segments de la lutte contre la pollution plastique, partagées dans le réseau AMORCE :

#### Informier et sensibiliser :

- Information des usagers du service public d'eau : ci-contre un extrait d'un flyer transmis aux usagers du service assainissement de Toulon Provence Métropole, avec leurs factures d'eau, qui s'inspire de documents proposés par le [GRAIE dans le projet Méli-Mélo](#)
- En Belgique, des collectivités ont recours à des [River Steward](#), étudiants embauchés pour sensibiliser le grand public en bord de rivières et plages, sur les zones touristiques.



#### Pourquoi ne faut-il pas jeter de déchets dans la rue ou dans les grilles pluviales ?



Les avaloirs pluviaux<sup>[1]</sup>, appelés à tort « bouches d'égout », sont quelquefois considérés comme des poubelles et on y introduit les déchets dont on souhaite se débarrasser.

En réalité, les déchets jetés dans les avaloirs transitent par les canalisations d'eaux pluviales et sont rejetés directement dans les cours d'eau ou en mer.

Par temps sec, ces déchets s'accumulent dans les réseaux pluviaux et évoluent chimiquement et biologiquement. Lors des épisodes pluvieux, tous les déchets ainsi accumulés sont renvoyés brutalement dans le milieu naturel avec de forts risques de pollution.

#### /// À RETENIR

Tous les débris solides doivent être jetés dans une poubelle et non dans les grilles pluviales ou les avaloirs.

[1] Les avaloirs pluviaux sont les grilles présentes le long des rues destinées à recueillir les eaux de pluie. Sur le territoire de TPM, les eaux de pluie, séparées des eaux usées, ne sont pas traitées et sont directement rejetées dans les cours d'eau puis en mer.

#### D'une façon générale, peut-on tout mettre dans un système d'assainissement ?

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable : elle laisse entendre que le système d'assainissement peut tout traiter. Ceci est totalement faux.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées. Tous les déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques (par exemple les lingettes), déposés dans une déchèterie ou en filière spécialisée dans le cas contraire (par exemple pour les produits de bricolage, pesticides, solvants et médicaments).

#### Engager à l'action :

- Organisation d'évènements sportifs et/ou ludiques autour du ramassage de déchets plastiques, sur terre (on parle de [plogging](#)) comme [en mer](#)
- Dans le cadre de sa campagne de lutte contre la pollution plastique, le WWF France finalise un guide intitulé "Territoires Zéro pollution plastique" à destination des communes et de leurs groupements - [lien vers le site WWF France](#) / [lien vers le ppt](#)
- Surfrider, très actif pour réduire la pollution des mers et océans, a développé plusieurs projets dont Plastic Origins qui propose une méthodologie de recensement et cartographie des déchets en rivières. Cette méthodologie et les outils associés sont destinés à la fois aux professionnels (techniciens de rivières, collectivités...) et aux citoyens volontaires – [lien vers le ppt](#)  
A noter que dans l'identification des zones d'accumulation de déchets en rivière ou le comptage des déchets flottants, la technologie peut également être une aide avec le recours à des caméras fixes ou des drones – ex : [projet LIFE LEMA](#)
- L'association [No plastic in my sea](#) invite entreprises, établissement scolaires, clubs sportifs et collectivités à se lancer dans le #NoPlasticChallenge : Edition 2020 du 18 septembre au 2 octobre 2020

## CONCLUSION

La lutte contre la pollution plastique revêt de multiples aspects et un pilotage ainsi qu'une coordination des actions menées sont fortement recommandés pour une meilleure efficacité. La rédaction d'un Plan territorial de lutte contre la pollution plastique peut-être un bon outil pour structurer les actions à l'échelle d'un territoire.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des différentes expériences conduites par les territoires, mais aussi des coûts d'investissements et de fonctionnement, des bonnes pratiques d'entretien et de maintenance est nécessaire pour que les initiatives se développent largement.

C'est pourquoi AMORCE a décidé d'initier avec le soutien de l'ADEME le réseau national des « Territoires engagés dans la lutte contre les pollutions plastiques », qui regroupent des acteurs publics, privés et associatifs investis dans la lutte contre les pollutions plastiques du cycle de l'eau : rejoignez ce réseau !

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



### Consultez nos précédentes publications

- Plan territorial de lutte contre les plastiques – EAT 01 a
- Mode opératoire du Plan territorial de lutte contre les plastiques – EAT 01 b

### Consultez les documents de références

- [Lutte contre la pollution plastique en milieu marin – ADEME 2020](#)

Avec le soutien technique et financier de



### Réalisation

AMORCE, Pôle Eau, Muriel FLORIAT